

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente pour des raisons de sécurité, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BOSSEY Frédéric, BOUET Aline, CHAUVOIS Christian, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine (départ en cours de séance), JOUAN-TRAMPLER Danielle, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, LEMAUFFE Stéphanie, MOTTELAY Christian, OBLIN Elise, PATUREL Hervé, PREVOT Anne-Laure, SCHUTZ Jean-Louis, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents ; DIOUF Ghislaine (pouvoir à SCHUTZ Jean-Louis), LALONDE François (pouvoir à LELANDAIS Olivier), PUTIGNIER Aurélie (pouvoir à LEMAUFFE Stéphanie) et PAILLEY Germain (pouvoir à PATUREL Hervé).

SDEC ENERGIE : PROGRAMME D'EFFICACITE ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE TRENTE ANS - N°2020-101

Monsieur le Maire demande à Monsieur SCHUTZ Jean-Louis, Maire-Adjoint, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle que la commune a décidé de transférer au SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, la compétence éclairage par délibération en date du 7 juillet 2004.

Pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes la réalisation d'un diagnostic éclairage public des installations d'éclairage à l'échelle de la collectivité.

Ainsi, afin d'anticiper le développement du réseau d'éclairage et pour répondre aux besoins d'aménagement de la collectivité, il s'agit :

- d'établir un état des lieux des ouvrages d'éclairage public ;
- de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution lumineuse ;
- de prioriser, programmer et réaliser les travaux nécessaires.

Sur la base de ce diagnostic, le SDEC ENERGIE propose à la collectivité un programme global pluriannuel d'efficacité énergétique, qui, moyennant une participation financière incitative du SDEC ENERGIE, permet de remplacer les foyers lumineux ne répondant plus aux critères énergétiques et environnementaux requis aujourd'hui, et de mettre en place des dispositifs spécifiques d'économie d'énergie.

Ainsi, au vu du diagnostic des installations d'éclairage réalisé par le SDEC ENERGIE et présenté à la commune, le 12 octobre 2020, le syndicat propose à la commune le programme d'efficacité énergétique suivant :

- Le remplacement des foyers de type « boules »,
- La suppression des foyers énergivores
- Le remplacement des foyers supérieur à 30 ans
- Le remplacement du matériel vétuste (lampadaires, mâts, armoires, mise en peinture, déplacement, etc...)

Ce programme est formalisé par une convention déterminant la nature des travaux à entreprendre, ainsi que leur financement.

Le coût total estimé des travaux est de 346 341 € HT financés à 45 % pour les luminaires et 25 % pour les mats par le SDEC ÉNERGIE et donc une participation communale de 201 851 € en optant pour les luminaires et mats négociés par Appel d'offres par le SDEC Energie.

Les devis définitifs seront produits par le SDEC ÉNERGIE en fonction de la programmation retenue par la commune. Si au moment de la facturation, le coût des travaux se trouve dans la fourchette comprise entre -5% et +5% du coût des travaux inscrit dans cette convention, la participation communale reste celle indiquée plus haut. En dehors de cette fourchette, le SDEC ÉNERGIE communiquera à la commune une participation recalculée, qui, lorsqu'elle est à la hausse nécessitera une nouvelle délibération communale.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la commune a décidé de réaliser les travaux en programmation pluriannuelle sur trois années et de financer sa participation par le biais des fonds de concours à raison de la moitié de la somme en 2021 et du quart les années suivantes 2022 et 2023 par un règlement en section d'investissement.

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme et notamment la convention de mise en application,
- APPROUVE l'échéancier des dépenses proposées et décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEC ENERGIE.

Départ de Madame DIOUF Ghislaine.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE - N°2020-102

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEBORGNE Hubert de bien vouloir présenter ce point inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur LEBORGNE Hubert indique qu'en raison de la livraison de la résidence « racine carrée » intervenue en cette fin d'année, la petite salle ne sera plus proposée à la location du fait de sa proximité et des risques de nuisances sonores pour les résidents de ce nouvel immeuble.

Monsieur LEBORGNE Hubert rappelle que la petite salle était réservée aux habitants de la commune et de Périers sur le Dan. Par conséquent, les boevillais n'ayant plus qu'un seul choix de salle à louer, la municipalité propose de diminuer les tarifs actuels de la salle polyvalente.

Dans un second temps des négociations sont intervenues avec les communes voisines de Périers sur le Dan et Mathieu afin que des tarifs préférentiels soient appliqués aux habitants de Biéville-Beuille dans leurs salles ouvertes à la location et permettant ainsi aux habitants de pouvoir louer une salle de même dimension que la petite salle précédemment disponible.

Les tarifs suivants sont proposés :

	Habitants de Biéville Beuille et de Périers sur le Dan	Habitants hors communes
Week-end (ancien tarif)	400 (530)	700 (700)
Acompte	300	350
Caution	600	600
24 h en semaine (ancien tarif)	250 (385)	540 (540)
Caution	600	600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue, avec une abstention de BOUET Aline,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire présentée ci-dessus ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne application de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES - N°2020/103

Madame BADAIRE Colette souhaite adresser tous ses remerciements aux membres du Conseil Municipal ayant participé à la remise des colis Noël aux anciens de la commune ; cette opération a été très bien perçue et a permis également de nouer un lien avec les personnes isolées de la commune en leur apportant à leur domicile le colis.

Monsieur SCHUTZ Jean-Louis fait un point sur les travaux en cours ; les travaux sur la RD 60 concernant une vanne de gaz seront achevés le 15 décembre ; la chaussée route de Mathieu sera entièrement refaite et sera réouverte dès le 18 décembre sachant que les trottoirs seront achevés début janvier 2021 ; concernant la voie douce, les coussins berlinois sont posés, les marquages au sols vont être exécutés prochainement et la clôture sera installée en début d'année.

Monsieur BOSSEY Frédéric signale que la route de la Bijude est toujours empruntée par des automobilistes. Monsieur LEBORGNE indique que 3 services de gendarmerie se succèdent sur cette route et procèdent maintenant à des verbalisations pouvant atteindre 135 € et quatre points de retrait de permis de conduire.

Madame BOUET Aline indique que la remise des colis a été très bien perçue et surtout par les personnes dans l'impossibilité de se déplacer.

Madame DE GREGORIO-AVVENIR Sandy a recueilli des avis de couples de plus de 66 ans qui préfèrent le colis au goûter des anciens proposé les années précédentes. Monsieur le Maire a entendu des témoignages inverses ; une réflexion est tout de même à mener au vu du succès rencontré par cette opération.

Monsieur LEBLANC Pascal a été surpris par la situation de certains foyers lors de la distribution des paniers et propose que la situation financière soit étudiée pour la remise du colis Noël ; monsieur le Maire indique qu'il faut faire preuve de bon sens et que la situation financière ne peut pas être un critère.

Monsieur LEBLANC Pascal demande si l'implantation du dos d'âne route de Mathieu va être revue ; Monsieur SCHUTZ répond qu'il sera refait à l'identique pour des problèmes notamment de rétention d'eau.

Madame OBLIN Elise a participé au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Douvres et indique que cet établissement vétuste et ancien recherche un emplacement pour reconstruire un EHPAD entièrement neuf.

Monsieur MOTTELAY Christian indique que les logements sociaux route de Mathieu sont à repeindre car ils sont verdâtres ; Madame DE SLOOVERE Françoise répond que ces problèmes, entre autre, ont déjà été évoqués avec le bailleur social.

Monsieur MOTTELAY Christian demande à ce que le trottoir devant son lotissement soit refait, et indique de plus que le ramassage des déchets n'a pas eu lieu ce lundi. Monsieur le Maire répond que ces travaux ne sont pas prévus et va signaler à Caen la mer le problème de ramassage des déchets.

Madame PREVOT Anne-Laure signale que les sous-sols de la résidence « racine carrée » sont toujours inondables et étaient ce week-end emplis d'eau. Monsieur le Maire découvre ce problème et en avisera le lotisseur dès demain.

Monsieur PATUREL Hervé trouve que les trottoirs devant la gendarmerie sont très réussis et demande ce qu'il en est des trottoirs d'en face ; Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un oubli de l'entreprise qui sera résolu très rapidement.

Madame LEMAUFFE Stéphanie fait part des nombreux problèmes de comportements des enfants rencontrés notamment sur les temps cantine ; le dernier jeu à la mode étant notamment de renverser des yaourts sur les manteaux des voisins. Tous les niveaux d'âges sont concernés et les enfants en CP sont particulièrement difficiles à gérer. Les enseignants rencontrent les mêmes problèmes. Une intervention dans chaque classe a été réalisée la semaine dernière ainsi qu'un rappel à l'ordre sur le temps cantine.

Madame LEMAUFFE Stéphanie présente le thème retenu par les enfants du CMJE cette année, à savoir le tri sélectif, le gaspillage, le recyclage et la sécurité autour du cityparc. Monsieur le Maire trouve ces thèmes très intéressants d'autant que les enfants l'an passé avaient visité le centre de traitement des déchets de Colombelles.

Monsieur LEBORGNE Hubert rappelle qu'en raison de la crise sanitaire le Noël des enfants n'a pas pu se dérouler, néanmoins il a été décidé une distribution de chocolats auprès des enfants par l'intermédiaire des enseignants. Le Comité des fêtes a tenu à régler l'intégralité des chocolats offerts et le conseil municipal l'en remercie. Monsieur le Maire rappelle que la question de faire venir le père Noël dans les écoles avait fait l'objet d'un refus préfectoral.

Madame DE SLOOVERE Françoise signale que la Communauté Urbaine Caen la mer a attribué un budget de 2 500 000 € pour les commerçants touchés par la crise sanitaire : cette enveloppe concerne toutes les communes membres de la CU. Monsieur le Maire indique que cette information a été diffusée auprès de tous les commerçants de la commune par mail.

Madame BOUET Aline souhaite informer le Conseil Municipal sur un nouveau recours dans le cadre de la construction d'une unité de méthanisation ; Monsieur le Maire lui rappelle que ce n'est pas un sujet de compétence communale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 13.